

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L712-2 par lequel le président peut déléguer sa signature ;
- Vu les statuts de l'Université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale Mammone à la présidence de l'université d'Artois ;

ARRETE

Article 1:

Délégation est donnée à *Madame Anne JUSSEAUME*, maître de conférences, membre du Groupement d'Intérêt Scientifique Institut d'Étude des Faits Religieux (GIS IEFR), spécialiste de l'Histoire religieuse, à l'effet de signer au nom du Président de l'université d'Artois et dans la limite de ses attributions, et à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté, les actes, décisions, documents relevant des domaines suivants :

A. Domaine Financier

Dans la limite des crédits ouverts au Groupement d'Intérêt Scientifique Institut d'Etude des Faits Religieux (GIS IEFR) :

- bons de commande,
- certifications du service fait valant ordre de payer,
- certificats administratifs, justificatifs de paiement et constatation des recettes,
- états de frais correspondant aux ordres de mission en France,

B. Gestion des personnels

- ordres de mission en France (à l'exclusion des ordres de missions internationaux qui doivent recevoir le contreseing du président).

Article 2:

Cette délégation prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

Article 3:

L'arrêté annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5:

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 1er décembre 2020

Le Président

Anne JUSSEAUME

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 07 lo 1 2021

Publication sur l'intranet le : 07 lo 1 2021

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 07 101 2021